



## recours aimable rejeté pour servitude réseau (ELEC, Eau potable, telecom)

Par **Couen**, le **02/07/2022** à **00:24**

Bonjour

Nos voisins (à qui nous avons vendus la maison il y a 2 ans avec simple servitude de passage) nous ont contesté notre permis de construire (recours aimable) car leurs réseaux passent là où nous comptons construire, malgré que je leur ai dit plusieurs fois que tout serait refait "dans le respect des règles" (imposées par la communauté d'agglo) (Ils exigent une servitude de passage des réseaux avec plans !)

La gaine élec sur mon terrain et appartient à ENEDIS (compteur sur leurs terrain) (je n'ai pas de pouvoir sur enedis pour leur dire "ou passer" par rapport à ma future maison) (et ENEDIS m'a dit : c'est chez vous, le câble nous appartient, ça ne les regarde pas !)

Pour l'eau dont la partie à déplacer se trouve après compteur.

Je souhaitais tout faire en même temps que mes réseaux (même tranchée) pour limiter au maximum les coûts de terrassements !

Je ne veux rien remettre en cause, et suis pas contre signer une servitude des réseaux (je le leur ai dit/écrit plusieurs fois). Je souhaiterais simplement pouvoir construire ma maison, librement du moment que je respecte les règles, et ne leur coupe pas l'eau ni l'élec ! Je ne veux simplement pas leur signer une servitude avec un plan où le réseau passe à gauche de la maison si ENEDIS décide de le faire passer à droite, j'ai pas envie d'avoir un procès, ou de devoir re-payer une servitude !

La ils espèrent (ou pas) que tout sera "régulé" servitude signée chez notaire avant la fin du

mois sinon je crains qu'ils partent au tribunal administratif (suite a rejet du maire pour recours abusif).

Que faire ?

Merci d'avance